

# Concilier job et enfants

► Ce n'est pas toujours facile pour les parents d'aménager leur emploi du temps en fonction de celui de leurs enfants ► Entre les rôles de "superparent" et de "workaddict", comment mieux s'organiser ?



► En entreprise, des solutions existent pour mieux gérer sa vie professionnelle et personnelle.

Un nouvel emploi en CDI, deux enfants en bas âge, Maud, 30 ans, aimerait être là pour le foot du mercredi et la sortie des classes à 17 heures. Des horaires impossibles à concilier avec le temps passé dans l'entreprise. Pour soulager les parents débordés, il existe pourtant des solutions.

Depuis 2008, plus de 179 entreprises ont signé la Charte de la parentalité, permettant ainsi aux salariés de mieux concilier leurs vies professionnelle et personnelle. Une des conséquences est l'augmentation des crèches interentre-

## Temps partiel

► En 2008, 83 % des salariés à temps partiel étaient des femmes selon l'Insee. Après la naissance d'un enfant, elles décident souvent de travailler moins. Cependant, plus le salaire de la mère sera élevé, moins il y aura de probabilités pour qu'elle passe à un temps partiel. La rémunération et le nombre d'enfant sont deux éléments déterminants pour ne plus travailler à temps plein.

prises. "Les salariés sont enfin reconnus pour être des

parents. Avoir leurs enfants dans une crèche d'entreprise leur permet des horaires plus souples", commente Sylvie McPhy-lemey, directrice de Petite Enfance gestion, un réseau qui gère des crèches.

Si certains parents n'ont pas la chance d'avoir un tel dispositif à portée de main, l'aménagement du temps de travail peut également être discuté avec l'employeur. Celui-ci est en droit de refuser. Il sera alors toujours possible de demander un temps partiel choisi. Mais attention, ne plus travailler à plein temps en-

traîne obligatoirement une baisse de salaire.

Pour ceux qui ont besoin d'une aide ponctuelle ou régulière à faible prix, le chèque emploi service universel (Cesu) est également un bon moyen de se décharger. Une personne vient à domicile pour effectuer du ménage, garder les enfants ou apporter du soutien scolaire. Le Cesu permet une réduction d'impôt de 50 %, et il est souvent préfinancé par l'entreprise. N'hésitez pas à vous renseigner !



**N. DEBOT-DUCLOYER**  
WWW.METROFRANCE.COM